



DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°104/26

Portant sur l'alerte météo journée du
23 octobre 2026

LE MAIRE,

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et suivants;

Vu l'alerte météo de type « alerte : vigilance orange vent » et « jaune vigilance submersion » diffusée le 22 octobre 2026 par la Préfecture du Calvados et annonçant des vents violents et des risques de submersion dès 6h00 le 23 octobre 2026 ;

Considérant que dans ces conditions il est nécessaire à titre de sécurité d'interdire pendant la durée de cette alerte l'ouverture au public des lieux suivants :

➤ Place Winston CHURCHILL :

- Skate-park et aire de jeux balançoire

➤ Le Parc Loisir nature, angle Avenue du 6 juin / Promenade des coteaux.

➤ Le cimetière Route de Sainte Croix.

➤ Considérant l'urgence de la situation.

Arrête

Article 1- Toute présence est interdite sur ces lieux publics.

Article 2- En cas de prolongation de l'alerte météo au-delà de la date prévue à l'article 1^{er}, la présente interdiction pourra être prorogée par voie d'arrêté.

Article 3- Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Fait à VER SUR MER, le 22 octobre 2026

Marc BREANT

Le Maire

Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- Monsieur le sous-préfet de BAYEUX
- SDIS
- M. KOMON, responsable technique VER-SUR-MER

